

28 OCT. 2022

**PRÉFET
DU VAR***Liberté
Égalité
Fraternité*

COURRIER ARRIVÉ

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**Service mer et littoral
Bureau littoral ouest n°
Henri BAUMIER
Téléphone : 04.94.46.82.10
Courriel : henri.baumier@var.gouv.fr

Pour Attribution
<i>AB</i>
Copie à
<i>AB</i>

Toulon, le 24 OCT. 2022.

Le directeur départemental des
territoires et de la mer

à

Monsieur le maire de Grimaud

Objet : Commune de Grimaud – Instauration de la servitude transversale de passage des piétons à Port Grimaud II

Pièces jointes : Dossier d'enquête publique, rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

L'enquête publique relative à l'instauration de la servitude de passage des piétons transversale au rivage à Port Grimaud II s'est déroulée du 29 août au 16 septembre 2022, conformément aux articles L121-34 à L121-37 et R121-19 à R121-32 du code de l'urbanisme, dans les formes prévues par le chapitre IV du titre III du livre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

Le 13 octobre 2022, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le préfet pourra approuver ce projet par arrêté préfectoral en l'absence d'opposition de la commune intéressée.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir soumettre à la délibération de votre conseil municipal, le tracé et les caractéristiques du projet de la servitude en application de l'article R121-23 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires

et de la mer

Le chef du
Service Mer et Littoral*Olivier VAROQUI*